

Liste des Délibérations du Conseil Municipal du 29 mai 2024 à 18h00

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2024

Administration générale

- + 2024 05 26 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE UNC
Votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

- + 2024 05 27 - AMENDES DE POLICE 2024
Votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

- + 2024 05 28 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE POSTES
Votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

Rapporteur : Franck HERVY

Intercommunalité

- + 2024 05 29 - CARENE - PRISE DE COMPETENCE FACULTATIVE AU TITRE DU CLSI - APPROBATION
Votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

Rapporteur : Sylviane BIZEUL

Urbanisme - Aménagement du Territoire - Développement durable

- + 2024 05 30 - DENOMINATION DE LA VOIE : IMPASSE DE LA LEVEE DU BOIS
Votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

Rapporteur : Jean-François JOSSE

Communication - Commerces - Commerçants

- + 2024 05 31 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - JOURNAL ESTUAIRE
Votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

Rapporteur : Flavie HALGAND

Vie associative - Sport

✚ 2024 05 32 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE OMS

Votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

✚ 2024 05 33 - SUBVENTIONS ORDINAIRES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

Rapporteur : Cyrille HERVY

Rappel :

Les Présidents des Associations et Offices ne prennent pas part aux votes et quittent la salle.

Les membres des bureaux des Associations ne prennent pas part aux votes.

Enfance - Jeunesse - Vie scolaire

✚ 2024 05 34 - TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

Votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

✚ 2024 05 35 - RI RESTAURANT SCOLAIRE

Votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

✚ 2024 05 36 - PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT OGEC 2024

Votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

✚ 2024 05 37 - PARTICIPATION ULIS

Votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

Rapporteur : Christelle PERRAUD

✚ 2024 05 38 - JURY D'ASSISES

9 noms tirés au sort

Rapporteur : Franck HERVY

Informations du maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal est affichée à la Mairie et publiée sur le site internet de la commune.

Affichée le 30 mai 2024